



Accusé de réception en préfecture  
02B-242000354-20211018-BUR-AG-21-117-DE  
Date de télétransmission : 20/10/2021  
Date de réception préfecture : 20/10/2021

---

**CUMUNITÀ  
D'AGGLUMERAZIONE  
DI BASTIA**

*Bureau du 18 octobre 2021*

**DELIBERATION DU BUREAU**

**DE LA**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

---

**OBJET : Participation financière au marché de Noël de Bastia 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 18 octobre à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

**PRESENTS :**

POZZO DI BORGO Louis, ROMITI Gérard, SAVELLI Pierre, PELLEGGRI Leslie, LEONARDI Jean-Charles, LINALE Serge, DE GENTILI Emmanuelle, MILANI Jean-Louis, PADOVANI Marie-Hélène.

**POUVOIRS : -**

**ABSENTS :**

SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Michel, PADOVANI Jean-Jacques, ROSSI Michel.

Nombre de membres composant le Bureau : 13  
Nombre de membres en exercice : 13  
Quorum : 7

Votants : 7  
Pour : 7  
Contre : -  
Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

**OBJET : Participation financière au marché de Noël de Bastia 2021**

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 10 juillet 2020 fixant le nombre de vice-présidents et la composition du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue certaines compétences au Bureau et notamment toutes autres subventions, dans le respect, le cas échéant, des règlements et documents d'orientation approuvés par le Conseil ;

Considérant le partenariat mis en place depuis 2013 pour l'organisation du marché de Noël de Bastia et le rôle de co-organisateur de la CAB dans le cadre de sa compétence développement économique ;

Vu la convention cadre pluriannuelle de partenariat pour l'organisation du marché de Noël de Bastia 2019-2021 signée le 13 décembre 2019 avec la Ville de Bastia, le syndicat départemental des jeunes agriculteurs, la chambre des métiers et de l'artisanat de la Haute-Corse, la chambre d'agriculture de Haute-Corse et l'Office du Développement Agricole et Rural de Corse ;

Vu le règlement d'attribution des subventions aux animations économiques, touristiques et numériques ;

Vu le rapport présenté ce jour au Bureau ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**APPROUVE  
(A l'unanimité)**

- La participation financière de la CAB en tant que co-organisateur de l'édition 2021 du marché de Noël de Bastia à hauteur de 20 000 euros et le versement de cette participation à la Ville de Bastia ;
- Le projet d'avenant 2021 à la convention cadre pluriannuelle de partenariat pour l'organisation du marché de Noël de Bastia 2019-2021 conclu pour l'année 2021 ;

**AUTORISE**

Le Président à signer tous les documents se rapportant à ce dossier ;

**DIT**

Que les budgets sont prévus au Budget principal – chapitre 65 de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Acte certifié exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le 20 OCT. 2021  
et publication ou notification  
du 20 OCT. 2021  
La Directrice de l'Administration Générale  
Nora M. G. RAOUI



LE PRESIDENT  
  
Louis POZZO DI BORGO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification